

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 27 février, de 19 h à 21 h 44, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Hayette Laouari  
Brigitte Talbot  
Mélanie Desrosiers  
Mélanie Pouliot  
Sylvie Langlois  
Annie Ménard  
Catherine Lajoie  
Sara Mondor  
Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs Jean-François Anctil  
Éric Deschênes  
Dany Garant

Sont absentes : Mme Roxanne Béland  
Mme Catherine Lemelin

Administrateurs formant quorum

Mme Rachel Bégin, directrice générale  
M. Pierre Coté, directeur général adjoint  
Mme Anne Guichard, secrétaire générale  
M. Juan Mercier-Bélanger, directeur, Service des ressources matérielles  
Mme Myriam Matte, coordonnatrice, Service des ressources matérielles

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel. Mme Laouari souligne également la présence de M. Juan Mercier-Bélanger et de Mme Myriam Matte qui interviendront durant la séance.

**2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA-CSSCS-24-02-27-01

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 27 février, à 19 h  
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud  
157, rue Saint-Louis Montmagny

*ORDRE DU JOUR*

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 4. AGENDA DE CONSENTEMENT**
  - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 23 janvier 2024
  - 4.2. Amendement à l'acte d'établissement 2023-2024 du Centre de formation professionnelle de l'Envolée (Montmagny)
- 5. DOSSIERS PRIORITAIRES**
  - 5.1. Projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et transmission aux municipalités locales et régionales de comté concernées
  - 5.2. Règles budgétaires des écoles – secteur des jeunes : année scolaire 2024-2025
  - 5.3. Règles budgétaires des centres : année scolaire 2024-2025
  - 5.4. Critères relatifs au projet de structure administrative des directions d'établissement 2024-2025 (secteur des jeunes et des adultes)
  - 5.5. Adjudication du contrat pour les travaux de réfection du 3<sup>e</sup> étage (phase 2) de l'école secondaire de Saint-Anselme
  - 5.6. Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages (véhicules, biens, crimes et bris de machines)
- 6. RAPPORT DES COMITÉS**
  - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
  - 6.2. Comité de vérification
  - 6.3. Comité des ressources humaines
  - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 7. INFORMATIONS**
- 8. SUJETS DIVERS**
- 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Adopté.-

### 3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Guylaine Aubin, mairesse de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de demander aux membres du conseil d'administration s'ils reconsidéreront un projet de deux agrandissements pour les écoles de Sainte-Claire et de Saint-Anselme dès qu'une communication du ministère de l'Éducation sera reçue concernant le projet du pôle 1 à Saint-Anselme. Mme Bégin répond à la question en indiquant qu'aucune information du ministère de l'Éducation n'a été reçue jusqu'à maintenant. Toutefois, si tel était le cas, le conseil d'administration pourrait analyser les possibilités en fonction des informations reçues par le Ministère.

M. Sébastien Morissette, représentant des entreprises de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, pour que soit rendue publique l'information reçue par le centre de services scolaire de la part du ministère de l'Éducation concernant le dépôt d'un seul projet pour les agrandissements des écoles de Saint-Anselme et de Sainte-Claire. Mme Laouari invite M. Morissette à déposer une demande d'accès à l'information. M. Morissette demande des précisions quant à la planification des besoins d'espace entre mars 2023 et octobre 2023. M. Juan Mercier-Bélanger explique que le document de *Planification des besoins d'espace* adopté en mars ne constitue pas un dépôt de projet au ministère de l'Éducation, mais que ce document est plutôt un levier afin de favoriser la collaboration des municipalités lors de l'élaboration de projets dans un territoire d'analyse où un besoin d'espace est constaté. La résolution du mois d'octobre permettait d'effectuer le dépôt d'une nouvelle construction au ministère de l'Éducation. M. Morissette demande de connaître les obligations et les responsabilités du centre de services scolaire concernant les consultations publiques et d'en apprendre plus sur les projets déposés lors du PQI 2025-2035 à l'automne 2024. Mme Laouari invite M. Morissette à porter une attention particulière puisque ces aspects seront abordés durant la présente séance. Finalement, M. Morissette questionne sur l'impact des appuis reçus par différents acteurs concernant un projet d'agrandissement à Sainte-Claire. Mme Laouari mentionne que les appuis peuvent être adressés au ministère de l'Éducation.

M. Rodrigue Lévesque, parent d'un élève de l'école de la Nouvelle-Cadie, questionne un extrait d'une communication du centre de services scolaire dans lequel était inscrit « nous déplacerons les élèves ». Mme Laouari précise qu'il s'agit d'une erreur et qu'aucune décision n'a encore été prise. En complément, M. Rodrigue désire savoir si le centre de services scolaire prévoit réorganiser la localisation des classes d'adaptation scolaire afin de libérer de l'espace dans l'école de la Nouvelle-Cadie. Mme Bégin, directrice générale, explique que la localisation des classes d'adaptation scolaire est à l'étude en fonction des inscriptions qui se termineront le 1<sup>er</sup> mars 2024. L'organisation scolaire sera étudiée à la suite de la réception de ces dernières.

M. Alain Vallières, directeur général de l'organisme mandataire de la MRC de Bellechasse *Développement économique Bellechasse*, questionne Mme Laouari afin de savoir comment le centre de services scolaire favorise le développement économique par le déplacement des élèves du troisième cycle de Sainte-Claire vers Saint-Anselme. Mme Laouari indique que le développement économique se réalise de façon régionale en fonction des décisions du centre de services scolaire.

M. David Christopher, maire de la municipalité de Beaumont, dépose des documents auprès de la secrétaire générale afin que les membres du conseil d'administration puissent en prendre connaissance.

M. Martin Lyonnais, parent et président du comité *Touche pas à mon école de la Marelle*, présente de l'information concernant les impacts de l'éventuel déplacement pour les familles de Beaumont. M. Lyonnais est invité par Mme Laouari à faire parvenir les documents au centre de services scolaire afin que les membres du conseil d'administration en prennent connaissance. M. Lyonnais demande si le centre de services scolaire fera parvenir une information écrite à l'ensemble des parents au sujet du projet de déplacement d'élèves. Mme Bégin précise qu'un seul scénario a été présenté lors de la soirée du 18 janvier dernier, mais que différentes solutions pourront être entendues et analysées lors de la tenue d'une consultation publique, s'il y a modification des services d'enseignement pour l'année scolaire 2024-2025.

M. François Fournier, parent d'enfants de l'école Morissette, membre du conseil d'établissement de cette école et membre du comité de parents du centre de services scolaire, questionne quant aux rénovations qui vont avoir lieu à l'école secondaire de Saint-Anselme, afin de savoir si celles-ci sont réalisées pour l'accueil des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années. M. Juan Mercier-Bélangier explique que la phase 1 (4<sup>e</sup> étage) du projet avait pour but d'assurer le maintien d'actifs et non en prévision de l'accueil des élèves de l'école primaire. La phase 2 (3<sup>e</sup> étage) va dans le même sens que la phase 1. M. Fournier demande si des consultations publiques ont eu lieu concernant le déplacement des élèves de Sainte-Claire. Mme Laouari confirme qu'il s'agit d'un déplacement temporaire des élèves.

Mme Anne-Catherine Dion, parent d'élève de l'école de la Marelle, questionne à savoir pourquoi le centre de services scolaire a fait parvenir aux parents une lettre concernant l'anglais intensif à l'école de l'Étincelle pour l'année scolaire 2024-2025. Mme Bégin, directrice générale, procédera à une validation à ce sujet.

Mme Marie-Joëlle Noël, parent d'élève de la Marelle, demande pourquoi le déplacement des élèves du troisième cycle du primaire du pôle 2 est le seul scénario recevable. Mme Bégin prend la parole et mentionne qu'à la lumière de l'information que détient le centre de services scolaire, un scénario a été réfléchi afin de répondre aux besoins d'espace et de favoriser le service éducatif pour les élèves. Mme Noël demande la confirmation que, lorsque le centre de services scolaire s'adressera aux parents concernés, ce sera à tous les parents, peu importe le niveau scolaire des enfants. Mme Bégin explique que ce seront non seulement les parents des élèves des différents niveaux, mais aussi les municipalités et autres acteurs souhaitant y participer qui pourront être présents lors des consultations publiques.

Mme Jessica Fournier, mère de trois enfants qui iront à l'école Morissette à Sainte-Claire, se questionne concernant l'attribution des ressources financières quant aux investissements réalisés précédemment à Saint-Anselme. Mme Laouari précise que les investissements sont réalisés en fonction de critères et de l'état de vétusté des bâtiments, indépendamment de la localisation de l'école. Ce à quoi M. Juan Mercier-Bélangier précise que l'enveloppe de maintien de bâtiments ne permet pas de réaliser des agrandissements.

#### 4.- AGENDA DE CONSENTEMENT

##### 4.1- Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 23 janvier 2024

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-24-02-27-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 23 janvier 2024;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 23 janvier 2024 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

##### 4.2- Amendement à l'acte d'établissement 2023-2024 du Centre de formation professionnelle de l'Envolée (Montmagny)

La présidente, Mme Hayette Laouari, dépose le contexte de cette résolution.

**ATTENDU** les articles 39, 40, 100, 101 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** l'article 17 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

**ATTENDU** la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

**ATTENDU** le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de 2023-2024 à 2025-2026*;

**ATTENDU** la mise en œuvre de l'*Offensive formation en construction* dans le réseau de l'Éducation;

**ATTENDU QUE** le Centre de formation professionnelle de l'Envolée souhaite offrir à sa clientèle l'attestation d'études professionnelles en conduite d'engins de chantier;

**ATTENDU QUE** cette formation se dispensera sur un terrain à Montmagny aux fins de ladite formation;

**ATTENDU QUE** la formation doit démarrer au cours de l'année scolaire 2023-2024;

**ATTENDU** la nécessité d'apporter un amendement à l'acte d'établissement 2023-2024 de ce centre.

CA-CSSCS-24-02-27-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Catherine Lemelin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désigne la directrice générale, madame Rachel Bégin, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs à l'acte d'établissement;

**QUE** l'acte d'établissement 2023-2024 du Centre de formation professionnelle de l'Envolée fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

**QUE** la résolution n° CA-CSSCS-23-05-23-05 *Actes d'établissement 2023-2024*, que la résolution n° CA-CSSCS-23-10-24-03 *Amendement à deux actes d'établissement 2023-2024 : l'école primaire Saint-François-Xavier (L'Islet) et le Centre de formation professionnelle de l'Envolée (Montmagny) ainsi que la résolution n° CA-CSSCS-24-01-23-11 Amendement à l'acte d'établissement 2023-2024 du Centre de formation professionnelle de l'Envolée (Montmagny)* soient abrogées et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

## 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

### 5.1- Projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et transmission aux municipalités locales et régionales de comté concernées

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger et la présidente, Mme Hayette Laouari, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les dispositions des articles 272.1 à 272.16 de la *Loi sur l'instruction publique* instaurant un processus de consultation des municipalités locales et régionales de comté relativement aux besoins d'espace des centres de services scolaires;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a procédé à la préparation de son projet de planification des besoins d'espace dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2025-2035*, ledit projet est annexé à la présente résolution;

**ATTENDU QU'**il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de transmettre le projet de planification des besoins d'espace à chacune des municipalités locales dont le territoire comprend, en tout ou en partie, le secteur délimité par celui-ci, en vertu de l'article 188 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 24 novembre 2020 par la résolution CA-CSSCS-20-11-24-05.

CA-CSSCS-24-02-27-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Dany Garant et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent le projet de planification des besoins d'espace tel qu'annexé à la présente résolution;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à transmettre le projet de planification des besoins d'espace, tel qu'approuvé, aux municipalités locales et régionales de comté concernées, le tout en conformité avec l'article 272.5 de la *Loi sur l'Instruction publique*.

Adopté.-

### 5.2- Règles budgétaires des écoles – secteur des jeunes : année scolaire 2024-2025

La directrice du Service des ressources financières, Mme Annie Ménard, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 275.1 et 275.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs et les principes de cette répartition;

**ATTENDU** l'orientation de décentralisation en lien avec les règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

**ATTENDU** l'échéancier de préparation et d'adoption du budget du centre de services scolaire;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité de vérification à la suite de l'analyse en comité de travail des *Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2024-2025*.

CA-CSSCS-24-02-27-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent l'adoption des règles budgétaires des écoles telles que rédigées au document *Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2024-2025*;

**QUE** ce document fasse partie de la résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

### 5.3- Règles budgétaires des centres : année scolaire 2024-2025

La directrice du Service des ressources financières, Mme Annie Ménard, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 275.1 et 275.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs et les principes de cette répartition;

**ATTENDU** l'orientation de décentralisation en lien avec les règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

**ATTENDU** l'échéancier de préparation et d'adoption du budget du centre de services scolaire;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité de vérification à la suite de l'analyse en comité de travail des *Règles budgétaires des centres : année scolaire 2024-2025*.

CA-CSSCS-24-02-27-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent l'adoption des règles budgétaires des centres telles que rédigées au document *Règles budgétaires des centres : année scolaire 2024-2025*;

**QUE** ce document fasse partie de la résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

**5.4- Critères relatifs au projet de structure administrative des directions d'établissement 2024-2025 (secteur des jeunes et des adultes)**

La directrice générale, Mme Rachel Bégin, présente les critères relatifs au projet de structure administrative des directions d'établissement 2024-2025 (secteur des jeunes et des adultes) et répond aux questions des administrateurs. Une rencontre en comité plénier suivra cette séance afin de déposer le projet de structure administrative des directions d'établissement 2024-2025 (secteur des jeunes et des adultes).

**5.5- Adjudication du contrat pour les travaux de réfection du 3<sup>e</sup> étage (phase 2) de l'école secondaire de Saint-Anselme**

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été publié le 29 janvier 2024 pour le projet MB216-230 concernant les travaux de réfection du 3<sup>e</sup> étage (phase 2) de l'école secondaire de Saint-Anselme;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2024 pour ce projet;

**ATTENDU QU'**une seule soumission conforme a été déposée pendant le processus d'appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a la possibilité de négocier le prix déposé par l'entrepreneur afin d'obtenir un global plus bas que celui soumis;

**ATTENDU** l'avis ci-joint de la firme RLD Architectes (s.e.n.c.) déclarant la soumission d'Action Estimation inc. conforme au montant de 1 918 500,00 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50620 *Maintien d'actifs immobiliers* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2023-2024.

CA-CSSCS-24-02-27-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration mandatent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à négocier un prix global plus bas que celui déposé par l'entreprise Action Estimation inc.;

**QUE** les membres du conseil d'administration délèguent au directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, le pouvoir d'adjuger le contrat de construction à Action Estimation inc. au prix global plus bas que celui-ci aura négocié;

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.6- Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages (véhicules, biens, crimes et bris de machines)**

La coordonnatrice du Service des ressources matérielles, Mme Myriam Matte, et la directrice générale, Mme Rachel Bégin, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'expérience financièrement avantageuse vécue dans les années passées par les regroupements de certains centres de services scolaires pour l'obtention de portefeuilles d'assurances de dommages;

**ATTENDU QU'**il serait avantageux de regrouper dans un seul regroupement le regroupement de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval;

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke a accepté de représenter les centres de services scolaires membres du futur regroupement auprès de la firme de conseillers en gestion de risques Gestion Turcot & Associés inc.;

**ATTENDU QU'**il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud d'adhérer à ce nouveau regroupement d'achat d'assurances de dommages;

**ATTENDU** l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

**ATTENDU** la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée des contrats de service d'assurances de dommages d'une durée de trois (3) ans, soit un (1) an ferme et deux (2) années d'option;

**ATTENDU** que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

**ATTENDU** que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans.

CA-CSSCS-24-02-27-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Annie Ménard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent la décision d'adhérer au nouveau regroupement composé de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2024-2025, pour les portefeuilles d'assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent la coordonnatrice du Service des ressources matérielles, Mme Myriam Matte, à mandater la firme Gestion Turcot & Associés inc. pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour les portefeuilles d'assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent la coordonnatrice du Service des ressources matérielles, Mme Myriam Matte, à mandater le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat;

**QUE** les membres du conseil d'administration s'engagent à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Gestion Turcot & Associé inc., soit d'octroyer un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de trois (3) ans, soit d'octroyer un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée d'un (1) an ferme et deux (2) années d'option avec la ou les firme(s) déterminée(s) à la suite d'un appel d'offres public pour l'ensemble des centres de services scolaires participant au regroupement;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent la coordonnatrice du Service des ressources matérielles, Mme Myriam Matte, à signer tout document découlant de la présente résolution.

Adopté.-

## 6.- RAPPORT DES COMITÉS

### 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil, président du comité, présente les sujets discutés lors des dernières séances du 31 janvier et du 12 février dernier : sondage concernant le fonctionnement du conseil d'administration, sondage concernant le programme d'intégration des nouveaux membres et formation des nouveaux membres.

La date de la prochaine rencontre n'est pas déterminée.

### 6.2- Comité de vérification

Mme Hayette Laouari, présidente du comité, présente les sujets discutés lors de la séance du 21 février dernier : présentation des budgets, taxes scolaires, format standardisé du budget au conseil d'administration, nomination de la nouvelle présidente et discussion sur le processus de gestion des risques et de la cybersécurité.

La prochaine rencontre est prévue le 17 avril 2024.

### 6.3- Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers, présidente du comité, indique qu'il n'y a pas eu de rencontre officielle du comité des ressources humaines depuis la dernière séance du conseil d'administration. Toutefois, le comité de sélection, comité restreint du comité des ressources humaines, s'est réuni concernant les postes de direction générale et de direction générale adjointe au cours de quelques rencontres durant l'automne 2023 jusqu'en mars 2024. Le comité travaillera sur le cadre d'évaluation de la nouvelle direction générale afin de produire une évaluation à la fin de la présente année scolaire.

La prochaine rencontre est prévue le 13 mars 2024.

### 6.4- Comité consultatif du transport des élèves

Mme Brigitte Talbot, présidente du comité, présente les sujets discutés lors de la dernière rencontre du 13 février dernier : parcours spéciaux en francisation et programme en hockey, facturation et perception des places disponibles, campagne de sécurité dans le transport scolaire, projet de déplacement des élèves dans le pôle 2, programmes et changements en 2024-2025, ainsi qu'une mesure budgétaire (2090) et prévisions budgétaires.

**7.- INFORMATIONS**

Aucune information.

**8.- SUJETS DIVERS**

Aucun sujet divers.

**9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

CA-CSSCS-24-02-27-09

**II EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la séance soit levée à 21 h 44.

\_\_\_\_\_  
Mme Hayette Laouari, présidente

\_\_\_\_\_  
Mme Anne Guichard, secrétaire générale



